Dijon, préface d'une nouvelle guerre liturgique ?



Article rédigé par L'Homme Nouveau, le 30 juin 2021

Source [L'Homme Nouveau] Après 23 ans de présence dans le diocèse de Dijon, la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre (1) n'y est plus la bienvenue. Mgr Minnerath, archevêque du lieu, a signifié le 17 mai aux prêtres et à leur supérieur l'abbé Benoit Paul-Joseph qu'il se passerait de leurs services à partir du mois de septembre. L'association des « Amis de la basilique de Fontaine-lès-Dijon »(2) a été avertie de son côté qu'elle n'aurait plus de raison d'être une fois les prêtres partis.

En choisissant de ne pas renouveler la collaboration qui existe depuis 1998, l'évêque est dans son droit. Des fidèles attachés à la célébration de la forme extraordinaire du rite romain (FERM), assurée par la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre (FSSP), ont été tout de même surpris par cette annonce. Il est rare qu'un diocèse s'estime assez riche en prêtre pour se passer des services de certains d'entre eux. Pourquoi Mgr Minnerath a-t-il pris cette décision ? Il n'avait jusqu'ici jamais eu à se plaindre des prêtres présents, il les a même remerciés à plusieurs reprises pour le ministère qu'ils effectuaient. Alors quels sont les dessous de cette éviction ?

De nombreux commentaires d'incompréhension ont été postés sur la page Facebook du diocèse suite à l'annonce du départ des prêtres de la FSSP. Ces derniers, dans leur lettre d'information du mois de juin à destination de leurs fidèles dijonnais, parlent d'une décision « profondément injuste » et s'étonnent de l'absence de concertation préalable. Une première réunion est organisée le 28 mai entre l'évêque et des fidèles, les prêtres n'y sont pas conviés. Il en ressort beaucoup de flou, les fidèles présents ont eu le sentiment d'être reçus mais pas écoutés. Ils déplorent les réponses évasives à leurs questions. Les premiers articles de presse publiés sur le sujet suscitent un premier communiqué public sur le site du diocèse, le 8 juin dernier. Le diocèse (il n'y a pas de signature) y explique que la mutation d'un des prêtre, l'abbé Paris, « a poussé le diocèse à assurer désormais le ministère auprès du groupe de fidèles attachés au Missel dit de Saint Pie V. » La Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre proposait pourtant de remplacer l'abbé sortant. Le même communiqué précise que les célébrations de la messe dans la forme extraordinaire du rite romain, et l'accès plus général à tous les sacrements, continueront par le biais de prêtres diocésains. Pour les autres services (catéchisme, scoutisme, aumôneries diverses, patronages, etc.), les fidèles sont invités à se tourner vers les paroisses voisines. Dans sa conclusion, le diocèse précise : « Le fait de confier maintenant les fidèles à des prêtres diocésains ne fera que renforcer leur communion avec l'Église diocésaine », étant précisé que « le changement proposé par le diocèse n'a pas d'autre but que de renforcer l'unité ecclésiale dans le respect des sensibilités légitimes. » L'incompréhension grandit chez les fidèles qui ignoraient jusqu'alors que leur communion avec l'Église diocésaine n'était pas suffisante. Le choix liturgique de ces fidèles est-il réellement respecté ? Certains d'entre eux nous ont confié leurs doutes à ce sujet. Ils soulèvent d'ailleurs des questions importantes : dans quelle mesure des prêtres diocésains, que chacun sait déjà très occupés, vont-ils pouvoir assurer en plus de leurs missions habituelles celles que remplissaient les prêtres de la FSSP ? Obliger des prêtres qui n'ont pas l'habitude de célébrer la messe dite de saint Pie V va-t-il permettre un déploiement de la liturgie similaire à celui assuré par les prêtres de la FSSP ?

Loin de calmer les esprits, le communiqué renforce le sentiment d'injustice chez une partie des fidèles concernés. En outre, Mgr Minnerath refusait alors de recevoir l'abbé Paul-Joseph pour trouver une solution qui permettrait à une collaboration déjà ancienne de perdurer.

Retrouvez l'intégralité de l'article en cliquant ici